

ECONOMIE

economie.union@sonapresse.com

SCG-Ré sur le marché financier pour son expansion

Innocent M'BADOUA
Libreville/Gabon

Trois sociétés gabonaises doivent entrer en Bourse. "Pour rappel, en 2017, au cours de la Conférence des chefs d'État, il a été décidé de l'unification du marché financier de l'Afrique centrale (Douala Stocks Exchange et la BVMAC). Aussi, dans le but de se conformer à l'acte additionnel N° 06/17 - Cémac-Cosumaf du 19 février 2018 portant unification du marché financier de la Cémac, j'ai adressé sur les hautes instructions de SE Ali Bongo Ondimba, une correspondance au président du Comité de pilotage du PREF-Cémac, confirmant l'introduction en Bourse de trois sociétés, dont la SCG-Ré en 2022". Ainsi s'exprimait le ministre de l'Économie, le 2 novembre 2022, en ouverture de la cérémonie officielle du lancement de la souscription des 250 000

actions de la SCG-Ré, afin de lever 5 milliards de francs CFA par appel public à l'épargne sur le marché financier national et régional, sur la période du 1er au 30 novembre 2022. Par cette souscription, la SCG-Ré, filiale du Fonds gabonais d'investissement stratégique, devient ainsi la société d'assurance de la sous-région à entrer en Bourse, compartiment actions, et à entamer, depuis le 3 novembre dernier un road show international visant à séduire les investisseurs. Par le recours au marché financier, l'État gabonais vise deux objectifs : contribuer à la vitalité de la BVMAC d'une part, et d'autre part, expérimenter une voie pour le financement des entreprises publiques, de leur croissance ou le développement en faisant appel à l'épargne publique. La levée de fonds servira à déployer le Plan d'expansion de la SCG-Ré sur les marchés régionaux.

Zone franc: les nouveaux billets de banque en circulation à partir du 15 décembre



Banque des états de l'Afrique centrale, le nouveau billet de 10.000 Fcfa

Maxime Serge MIHINDOU
Libreville/Gabon

C'est désormais officiel. Le Comité ministériel de l'Union monétaire d'Afrique centrale (Umac) a annoncé, au terme de sa 7e session extraordinaire, la mise en circulation de la nouvelle gamme des billets de banque pour le 15 décembre prochain dans la zone Cémac (Communauté écono-

mique et monétaire de l'Afrique centrale). Il s'agit de toutes les coupures : 10 000 FCFA, 5 000 FCFA, 2 000 FCFA, 1 000 FCFA et 500 FCFA. Tous les billets de la gamme 1992 seront par conséquent démonétisés à compter du 1er mars 2023. "Ainsi, démonétisés et par conséquent, privés du cours légal et du pouvoir libératoire sur l'ensemble du territoire de la communauté, les billets de la gamme 1992, à compter du

1er mars 2023, soit pendant un délai de trois mois, seront échangeables aux guichets des banques commerciales et aux guichets de la BEAC", indique l'Umac. Le processus du retrait de la gamme 1992 se poursuivra au-delà de cette date, et ce, jusqu'en 2024 notamment le 1er juin, date à laquelle, les billets de cette gamme ne seront plus échangés ni auprès des banques commerciales, ni à la BEAC.

Le clin d'œil de Lybek



Transformation du bois: le Gabon leader de la zone Cémac

MSM
Libreville/Gabon

La mesure d'interdiction des exportations de bois en grumes décidée en 2010 porte aujourd'hui plus que jamais ses fruits. En effet, d'après le rapport de la BEAC sur l'Indice composite des cours des produits de base (Icpcb) au 2e trimestre 2022, le Gabon est leader de la transformation du bois dans la zone Cémac (Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée équatoriale et Tchad). Notre pays transforme jusqu'à 69 % de son bois, dont seulement 31 % de la production est expédiée vers le marché international. Loin derrière lui, le Cameroun transforme à peine 36 % de sa



Les grumes doivent provenir des forêts aménagées durables aux normes FSC

production et exporte 64 % vers l'étranger. Selon la Banque centrale, le Gabon a ainsi su profiter de l'industrialisation de sa filière bois en interdisant les exportations des grumes en 2010. Malgré des pertes estimées à

75 milliards de francs lors de son application, cette mesure a permis au Gabon de doubler les coupes en 10 ans, passant de 1,9 million de mètres cubes en 2012 à 3,7 millions de mètres cubes en 2021.